



DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT

D'APT

COMMUNE

DE

LA TOUR D'AIGUES

objet :

Aide au transport scolaire

N°005-26

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du C.C.A.S. de la Commune de la Tour d'Aigues

Séance du 9 avril 2026

L'an deux mille vingt six et le neuf avril, le C.C.A.S. de la commune de LA TOUR D'AIGUES s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-François LOVISOLO, Président

Etaient présents : Mesdames GARCIN Valérie – PIGASSOU Hélène – OLLIVIER Séverine – CORTES Tania – GERMAIN Grigori — DEL GUIDICE Gilberte – MANDEVILLE Chantal – GUERRERO Alice —

Etaient absents : BRETTE Romain

Etaient excusées : GABUS Annie (pouvoir à Mme Garcin), GONTHIER Agnès, LARDY Marie-France (pouvoir à Mme Pigassou)

Etant donné que l'abonnement du trajet Transport scolaire LA TOUR D'AIGUES – PERTUIS est de 90€ par an, Monsieur Le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir verser une aide de 45 Euros aux élèves empruntant le transport scolaire pour se rendre au lycée de PERTUIS, soit une participation à hauteur de 50%,

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de verser aux familles des élèves domiciliés à LA TOUR D'AIGUES, qui empruntent le transport scolaire pour se rendre au lycée de PERTUIS, une aide de 45 Euros par enfant pour l'année scolaire 2026-2027.

Ainsi fait et délibéré à LA TOUR D'AIGUES, les jour, mois et an susdits.

Le Président,

Jean-François LOVISOLO,

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois



084-268402641-20260409-delib00526-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2026

Publication : 23/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

